

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article824>



Sorties scolaires

- Administratif - Les formulaires administratifs - Sorties scolaires -



Date de mise en ligne : dimanche 24 septembre 2017

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

Les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer toutes les actions pédagogiques nécessitant de sortir de l'enceinte de l'école sont précisées dans la circulaire n° 99-136 du 21-09-1999 (HS n°7 du 23 septembre 1999) "

[Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques](#)", modifiée par :

- "[Sorties scolaires : Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques](#)", circulaire n° 2000-75 du 31-05-2000 (BOEN n° 22 du 8 juin 2000)
- "[Enseignement de la natation dans les premier et second degrés](#)", circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011 (BOEN n° 28 du 14 juillet 2011)
- "[Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré](#)", circulaire n° 2005-001 du 05-05-2005 (BOEN n° 2 du 13 janvier 2005)

Vous trouverez [sur le site de la DSDEN de la Seine-Maritime](#) les documents nécessaires pour organiser et constituer le dossier de sorties scolaires, avec ou sans nuitée.